

L'an deux mille vingt, le samedi 23 mai, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle du CRI, sous la présidence de Mr LE CAM, 1^{er} Adjoint.

ORDRE DU JOUR :

- Élection du Maire et des adjoints
- Indemnités Maire et adjoints
- Délégation au Maire
- Désignation des conseillers communautaires
- Désignation des membres des commissions communales
- Election des délégués aux divers syndicats intercommunaux
- Désignation des délégués aux associations locales
- Election des membres du C.C.A.S
- Questions diverses

Présents : Messieurs Olivier LE CAM, Bertrand SERVOIS, Thierry SMITH, Claude HERARD, Thierry DESPIEGALAERE, Frédéric DEBIENNE, Jacques BAUDET, Guy TARDIVON, Marc GODARD, Jean PERRIN et Mesdames Martine METENIER, Patricia CHABIN, Virginie FERNANDES, Christelle BARRIERE, Anne-Sophie BRIDIER.

Secrétaire de séance : BARRIERE Christelle

Elections Des Membres Du Conseil Municipal : 1^{er} tour

L'an deux mille vingt, le 23 mai, à 20 heures, dans la salle du CRI de la commune de BEFFES. Monsieur le Préfet a fixé à 15 le nombre de conseillers municipaux à élire.

Résultat de l'élection :

Nombre d'électeurs inscrits : 518 dont le quart est 130
Nombre de suffrages exprimés : 366 (6 nuls)
Majorité absolue : 183

Ont été, en conséquence proclamés membres du conseil municipal comme réunissant les conditions prévues par la loi :

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
BARRIERE	Christelle	214
BAUDET	Jacques	213
BRIDIER	Anne-Sophie	219
CHABIN	Patricia	219
DEBIENNE	Frédéric	214
DESPIEGALAERE	Thierry	214
FERNANDES	Virginie	217
GODARD	Marc	206
HERARD	Claude	218
LE CAM	Olivier	217
METENIER	Martine	214

PERRIN	Jean	199
SERVOIS	Bertrand	218
SMITH	Thierry	223
TARDIVON	Guy	214

Elections du maire et des adjoints :

La séance a été ouverte sous la présidence de **Mr LE CAM**, 1^{er} Adjoint (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. **Mme BARRIERE Christelle** a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). **Jean PERRIN**, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **15** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : **Mmes CHABIN Patricia et FERNANDES Virginie**.

Elus au premier tour de scrutin :

Maire : LE CAM Olivier, **1^{er} adjoint** : SERVOIS Bertrand, **2^{ème} adjoint** : METENIER Martine, **3^{ème} adjoint** : PERRIN Jean, **4^{ème} adjoint** : TARDIVON Guy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints, à compter du 24 mai 2020, pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints : Population de 500 à 999 habitants, Le Maire : 40,30% de l'indice brut 1027, les adjoints : 10,7% de l'indice brut 1027.
- décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :
 - o d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 - o de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - o de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - o de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - o de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - o de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - o d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- o de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros ;
 - o de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - o de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demandes ;
 - o de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - o de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - o d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
 - o de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000 euros autorisé par le conseil municipal ;
 - o d'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- désigne les conseillers communautaires par ordre du tableau des élections : LE CAM Olivier (Maire), SERVOIS Bertrand (1^{er} adjoint) et METENIER Martine (2^{ème} adjoint).
 - décide d'organiser les commissions municipales décrites comme ci-dessous :

Finances	Bâtiments	Voirie - Matériel Assainissement	Ecole - Sport Manifestations Informations
LE CAM Olivier	LE CAM Olivier	LE CAM Olivier	LE CAM Olivier
SERVOIS Bertrand	TARDIVON Guy	PERRIN Jean	METENIER Martine
METENIER Martine BARRIERE Christelle BAUDET Jacques SMITH Thierry DESPIEGALAERE Thierry	BRIDIER A.Sophie FERNANDES Virginie GODARD Marc DEBIENNE Frédéric	SMITH Thierry HERARD Claude DEBIENNE Frédéric GODARD Marc METENIER Martine	BARRIERE Christelle BAUDET Jacques CHABIN Patricia FERNANDES Virginie

Environnement Ecologie	Communication Tourisme	Personnel	CCAS
LE CAM Olivier	LE CAM Olivier	LE CAM Olivier	LE CAM Olivier
BARRIERE Christelle	SERVOIS Bertrand	SERVOIS Bertrand METENIER Martine PERRIN Jean TARDIVON Guy	METENIER Martine BARRIERE Christelle
GODARD Marc BRIDIER A.Sophie SERVOIS Bertrand METENIER Martine	METENIER Martine FERNANDES Virginie GODARD Marc PERRIN Jean TARDIVON Guy	DESPIEGALAERE Thierry BRIDIER A.Sophie SMITH Thierry	FERNANDES Virginie CHABIN Patricia DESPIEGALAERE Thierry

- a élu à la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres du CCAS suivants : BARRIERE Christelle, FERNANDES Virginie, CHABIN Patricia, DESPIEGALAERE Thierry

- désigne les délégués aux syndicats intercommunaux comme décrits ci-dessous :

	Titulaires	Suppléants
Transport scolaire Sancergues	METENIER Martine	
	GODARD Marc	
SDE 18	TARDIVON Guy	LE CAM Olivier
SIAEP Région Sancergues SAUR	PERRIN Jean	SMITH Thierry
	HERARD Claude	
SIEMLFA Fléaux atmosphériques	BARRIERE Christelle	GODARD Marc
SIVOM Loire et Canal	LE CAM Oliver	SMITH Thierry
Pays Loire Val d'Aubois	SERVOIS Bertrand	METENIER Martine

- désigne les représentants à l'ALSH et au groupement de commande publique du Cher Déchets ménagers comme décrits ci-dessous :

A.L.S.H.	FERNANDES Virginie	CHABIN Patricia
Groupement de commande publique du Cher Déchets ménagers	LE CAM Olivier	SERVOIS Bertrand

- désigne les délégués aux associations locales :

	Délégués	
AAPPMA Le Brochet	BAUDET Jacques	DEBIENNE Frédéric
Age d'Or Beffois	BARRIERE Christelle	HERARD Claude
Amicale des retraités P. et Ch	LE CAM Olivier	SMITH Thierry
Amis de Chabrolles	METENIER Martine	TARDIVON Guy
Amis de l'école	BARRIERE Christelle	CHABIN Patricia
Aqua Beffes Club	DEBIENNE Frédéric	GODARD Marc
Beffes Viet Vo Dao	SMITH Thierry	FERNANDES Virginie
Comité des fêtes	METENIER Martine	BAUDET Jacques
Energym	BARRIERE Christelle	FERNANDES Virginie
Football Club	DEBIENNE Frédéric	GODARD Marc
FNACA	METENIER Martine	SERVOIS Bertrand
FOPAC	METENIER Martine	TARDIVON Guy
Pétanque Beffoise	BARRIERE Christelle	SMITH Thierry
Pyrabeffes	GODARD Marc	PERRIN Jean
Tennis Club Beffois	DESPIEGALAERE Thierry	FERNANDES Virginie
3T Racing Team	HERARD Claude	CHABIN Patricia
Le Petit théâtre de Beffes	GODARD Marc	PERRIN Jean

Les écoliers des Tilleuls	FERNANDES Virginie	BRIDIER A.Sophie
Les P'tits Loups	BARRIERE Christelle	FERNANDES Virginie
CGT Retraités ciments calcia	METENIER Martine	PERRIN Jean
Karaté Club Beffois	BARRIERE Christelle	BRIDIER A.Sophie

- désigne les membres de la commission d'appel d'offre :

Titulaires	Suppléants
DESPIEGALAERE Thierry	DEBIENNE Frédéric
FERNANDES Virginie	BRIDIER A.Sophie

Pour extraits conformes
Le Maire,
LE CAM Olivier,


